

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013
2. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), désigné ci-après droit de superficie, en faveur de Grimper.ch SA à Givisiez (Préavis No 08/2013)
3. Budget de fonctionnement 2014 (Préavis No 09/2013)
4. Election à la commission de gestion 2014
5. Motion pour l'étude de la construction d'arrêts de bus sécurisés, ainsi qu'une zone 30 km/h sur la Place du Saugey et la Rue du Château
6. Motion pour l'étude de la démolition de la ferme du Château
7. Motion pour l'étude de la démolition de la ferme Ciana
8. Motion pour l'étude de la démolition de la salle villageoise
9. Communications municipales
10. Communications du Bureau
11. Divers et propositions individuelles
12. Paiement des indemnités

M. Jacques Perrinjaquet, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mme Karin Kunstner, MM. Claude-Alain Vuillerat, Joao Rodrigues, Luc Vittoz, François Vogel, Denis Richard.

L'appel fait ressortir la présence de 54 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mmes Céline Pache et Caroline Gandillon fonctionnent comme scrutatrices.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande à l'assemblée si il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, communique à l'assemblée deux fautes d'orthographe de prénom et nom, à savoir : Jerome de Benedictis ne comprend aucun accent ; de plus, le nom de famille de notre boursière Mme Comte, s'écrit avec un « m » et non avec un « n » comme retranscrit. Il présente ses excuses aux deux personnes intéressées.

Mme Adelheid Addor, souhaite qu'il soit rajouté à la page 125, au premier paragraphe, troisième ligne, après Municipalité « et le Conseil communal ». En effet, elle remerciait le travail de la Municipalité et du Conseil communal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est ainsi adopté à l'unanimité, avec les modifications précitées.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, remercie la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

### **2. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), désigné ci-après droit de superficie, en faveur de Grimper.ch SA à Givisiez (Préavis No 08/2013)**

Le Président donne la parole à M. Jean-Marc Landolt, Municipal en charge de ce préavis. Ce dernier souhaite ajouter quelques commentaires et présenter à l'Assemblée différentes images de synthèse du projet.

- 1) Suite aux remarques soulevées par la Commission ad hoc concernant les 53 places de parc prévues sur le plan, qui peuvent paraître limitées, M. Jean-Marc Landolt informe que lors de la mise à l'enquête, le service de la mobilité a examiné le dossier et avait demandé à descendre encore le nombre de places. Toutefois, les places de parc seront bel et bien au nombre de 53. En outre, il présente un graphique réalisé par la société Grimper.ch SA, suite à une étude faite auprès de sa clientèle. Il en ressort que d'après cette étude de 2012, 54 % des clients viennent en voiture et ladite société incite sa clientèle à prendre les transports publics et le co-voiturage.
- 2) Afin d'éviter que des personnes grimpent sur le mur extérieur en dehors des heures d'ouverture, des clôtures seront installées par la société Grimper.ch SA, pour empêcher l'accès au site.
- 3) Une projection de 6 images de synthèse est également présentée.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne la parole au Président la Commission achat et vente d'immeubles, M. Thierry Lambelet. Ce dernier remercie M. Landolt des précisions apportées et n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole est ensuite donnée à M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances ; ce dernier n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, souligne que, contrairement à ce qui est noté sur le rapport de la Commission des finances, il n'était pas présent lors de leur séance.

M. Dominique Tavel demande à M. Jean-Marc Landolt, Municipal, si la mise à l'enquête a abouti. Ce dernier lui répond que tel est le cas et qu'elle n'a suscité aucune remarque ni opposition.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée, du préavis No 08/2013.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 08/2013
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE A LA MAJORITE** (51 OUI – 2 ABSTENTIONS)

- d'octroyer un droit de superficie à Grimper.ch, d'une surface de 4'200 m2 grevant la parcelle No 968,
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à l'éventuelle dépollution de la parcelle No 968, d'un montant maximum de CHF. 300'000.-,
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

### **3. Budget de fonctionnement 2014 (Préavis No 09/2013)**

Le Président donne la parole à M. Michel Perreaud, Municipal, qui espère et souhaite recevoir en 2014 un remboursement de l'Etat de Vaud concernant les chiffres de la péréquation et de la facture sociale, compte tenu de la situation d'un gros contribuable de la commune qui est maintenant réglée.

Le Président donne alors la parole à M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances qui n'a rien à rajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle que le budget de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges n'est pas soumis au vote. Il en va de même pour le plan des dépenses intentionnelles 2014-2018 en page 25, document dont il est toutefois possible de discuter.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, propose de passer en revue le budget page par page. Aucune objection n'étant faite, il est procédé de la sorte.

Les pages 3,4,5,6,8,9,10,11,12,13,14 ne suscitent aucun commentaire.

A la page 15, M. Dominique Tavel s'interroge sur le montant du compte 450.4272.00 « produit de la déchèterie » qui est diminué de CHF. 65'000.-. M. Perreaud, Municipal, lui répond qu'il s'agit de chiffres prévisionnels très prudents.

A la page 16, M. Philippe Martin souligne qu'il a eu quelques difficultés à faire la relation avec le budget de l'établissement scolaire de Préverenges et le budget 2014, car sous le poste enseignement secondaire 520.3512.00, il est englobé les chiffres de Préverenges et de Beausobre. Il souhaiterait à l'avenir qu'une ligne comptable supplémentaire et détaillée soit créée pour le budget de l'établissement scolaire de Préverenges.

M. Michel Perreaud, Municipal, lui confirme que cela sera fait à l'avenir.

Les pages 17, 18 et 19 sont passées en revue.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, informe l'assemblée que le budget 2014, présente un excédent de charges de CHF. 413'678.-.

Le récapitulatif par nature des comptes n'est pas passé en revue. Il est passé directement en page 24, « situation des investissements et amortissements au 1.10.2013 ».

M. Antoine Gerber soulève le fait que le poste « Locaux scolaires » a été retiré. M. Michel Perreaud, Municipal, lui répond qu'il s'agit des locaux scolaires dans le bâtiment de l'administration communale.

En page 25, le poste « Plan des dépenses intentionnelles 2014-2018 », ne suscite aucun commentaire.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée, sur l'approbation du budget 2014.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le budget 2014 et le préavis municipal No 09/2013
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'adopter le budget de fonctionnement 2014 tel que présenté.

#### **4. Election à la commission de gestion 2014**

Mmes Isabelle Katz, Thérèse Maillefer, Catherine Paganuzzi et M. Xavier Dutruit ayant siégé 2 ans, leurs places sont dès lors à repourvoir.

MM. Luc Martin, Stéphane Steiner et Patrik Zürn sont rééligibles.

M. Luc Martin renonce à être candidat pour un second mandat.

MM. Stéphane Steiner et Patrick Zürn acceptent d'être candidats.

Dès lors 5 postes sont à repourvoir pour compléter la Commission de gestion.

Mme Thérèse Maillefer présente la candidature de Mme Josiane Tille, qui l'accepte.  
 M. Xavier Dutruit présente la candidature de M. Michel Pellegrinelli, qui l'accepte.  
 Mme Catherine Paganuzzi présente la candidature de Mme Adelheid Addor, qui l'accepte.  
 Mme Monique Arzenton présente la candidature de Mme Claire-Lise Martin, qui l'accepte.  
 M. Stéphane Steiner présente la candidature de Mme Céline Pache, qui l'accepte.  
 M. Patrick Zürn présente la candidature de M. Christian Zünd, qui l'accepte.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, informe l'assemblée, que Mme Claudine Curtet a donné procuration à Mme Monique Martin, Conseillère, pour écrire sous sa dictée.

Il n'y a pas d'autre candidat et l'on procède au vote à bulletin secret, pour élire les 7 membres de la Commission de gestion.

Bulletins délivrés	54
Bulletins rentrés	54
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	54
Majorité absolue	28

#### **Sont élus à la Commission de gestion pour l'année 2014 :**

<b>M. Stéphane Steiner</b>	<b>52 voix</b>
<b>M. Patrick Zürn</b>	<b>48 voix</b>
<b>Mme Céline Pache</b>	<b>45 voix</b>
<b>M. Christian Zünd</b>	<b>45 voix</b>
<b>Mme Claire-Lise Martin</b>	<b>43 voix</b>
<b>M. Michel Pellegrinelli</b>	<b>40 voix</b>
<b>Mme Josiane Tille</b>	<b>38 voix</b>

Obtient des voix :

Mme Adelheid Addor	30 voix
--------------------	---------

#### **5. Motion pour l'étude de la construction d'arrêts de bus sécurisés, ainsi qu'une zone 30 km/h sur la Place du Saugey et la Rue du Château**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne lecture des articles 56 à 58 du Règlement du Conseil communal, concernant le traitement des motions.

Dans la Loi sur les Communes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013, lesdits articles sont toujours valables mais l'on y trouve en plus l'article 32, qui concerne la recevabilité des motions, dont le Président fait également lecture.

Pour traiter cette motion, ainsi que les trois autres à venir, M. Jacques Perrinjaquet, Président, présente la procédure qui sera suivie, à savoir :

1<sup>ère</sup> étape, se déterminer si la motion est recevable,

2<sup>ème</sup> étape éventuelle, si au moins 10 personnes le demandent, renvoyer la motion à une Commission chargée de rapporter sur sa prise en considération,

3<sup>ème</sup> étape, accepter ou rejeter la motion qui sera transmise à la Municipalité ou classée.

Dès lors, le Président demande à l'assemblée si quelqu'un pense que la motion est irrecevable. Aucune personne voulant la parole, la motion est déclarée recevable.

Il donne ensuite la parole à un des motionnaires. M. Antoine Gerber donne lecture de la motion déposée au point 5 de l'ordre du jour.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne la parole à la Municipalité. Mme Irène Caron, Syndique, informe que la Municipalité, en l'état actuel des choses, n'a pas d'opinion ni de commentaire particulier à faire sur cette motion et s'en remet au vote du Conseil communal.

M. Edy Bridy demande s'il n'y a pas un cheminement plus rapide pour le traitement des motions présentées.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, informe que rien n'oblige à passer par la nomination d'une Commission. Toutefois, si une Commission est nommée, elle devra rendre un rapport éventuellement pour le prochain Conseil communal.

M. Fiol souhaiterait savoir s'il y a eu beaucoup d'accidents qui nécessitent une sécurisation des arrêts de bus. M. Jerome De Benedictis, Municipal, lui répond qu'aucun accident n'a été enregistré par la Municipalité, mais que la situation actuelle mérite d'être améliorée.

M. Joël Moeckli, bien que soutenant cette motion, souhaite que celle-ci soit votée à bulletin secret, ainsi que les trois autres motions, conformément à l'article 72 du Règlement du Conseil communal.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, confirme que pour que cette motion soit votée à bulletin secret, il faut que la proposition de M. Joël Moeckli soit soutenue par cinq membres du Conseil communal.

Plus de cinq membres du Conseil communal approuvant cette proposition, le vote à bulletin secret se fera pour cette motion, ainsi que pour les trois autres motions suivantes, soit pour les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.

M. Dominique Tavel, relève que selon lui sur les quatre motions, deux traitent de points similaires concernant la création des arrêts de bus sécurisés. Il demande des explications à M. Gerber.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle que le débat doit rester porté sur le point 5 de l'ordre du jour et non pas sur les autres motions. M. Gerber ne souhaite pas répondre à M. Tavel.

M. Eric Maillefer, Municipal, apporte un complément d'information et rappelle que lors de la procédure du projet de grande salle, tous les services cantonaux avaient été consultés pour l'aménagement du centre, notamment sur l'étude de la zone 30 km/h entre la Rue de la Riaz et la Rte de Bremblens. Dès lors, lesdits services cantonaux devront à nouveau être consultés si cette motion est acceptée. La commission des routes avait également rendu un rapport à ce sujet. Il souligne également que les subventions des aménagements routiers courent jusqu'à l'année prochaine.

La discussion étant close, le Président passe la parole aux motionnaires afin de savoir si ces derniers souhaitent retirer leur motion ou la transformer en postulat. Aucun des motionnaires souhaitant s'exprimer, M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si quelqu'un souhaite renvoyer la motion à une commission, ce qui n'est pas le cas.

Il est donc passé au vote à bulletin secret sur la prise en considération de la motion du point 5 de l'ordre du jour.

Bulletins délivrés	54
Bulletins rentrés	54
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	54

**La motion est prise en considération par 46 voix,** contre 7 voix.

**La motion est donc prise en considération et renvoyée à la Municipalité, pour étude.**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si un délai doit être donné à la Municipalité. Aucune personne ne prenant la parole, aucun délai n'est imparti à la Municipalité.

#### **6. Motion pour l'étude de la démolition de la ferme du Château**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si quelqu'un pense que cette motion est irrecevable au sens de l'article 32 de la Loi sur les Communes, ce qui n'est pas le cas.

Il donne ensuite la parole à l'un des motionnaires. M. Pierre Etter donne lecture de la motion.

La Municipalité n'a rien à ajouter sur cette motion.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Diserens prend la parole, dont les propos sont retranscrits ci-dessous :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Lors de la séance du 8 octobre 2012, M. Jean-Marc Landolt, Municipal, a fait la communication suivante, dont je vous fais lecture :*

*Démolition des bâtiments sis sur les parcelles 140 et 141 :*

*Le dossier en vue de la démolition de l'ancienne ferme Moinat, en face du Château, et de l'habitation attenante, rue du château 13 (ex villa Fargeon), est en cours de préparation.*

*La démolition sera prochainement soumise à l'enquête publique.*

*Fin de citation.*

*Etant donné l'action municipale en cours, j'invite les signataires à bien vouloir retirer leur motion. En effet, et si le besoin devait s'en faire sentir, les signataires ont toujours la faculté de charger la commission de gestion fraîchement nommée de creuser ce sujet. Merci.*

M. Dominique Tavel, fort de ce constat, demande à la Municipalité où elle en est à ce propos ?

Il rappelle que cette maison est obsolète, inhabitée et dangereuse et qu'il serait judicieux de donner un essor ou un quelconque but à cette parcelle. C'est pourquoi il souhaite que cette motion soit traitée le plus directement possible, car la Municipalité avait informé en 2012 et l'on est aujourd'hui fin 2013 et rien n'a été fait.

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, signale que l'étude de la démolition de cet objet avait été faite dans la dynamique du projet de construction de la grande salle, afin de créer un parking provisoire à cet endroit et que c'est dans cet esprit-là que cette annonce avait été faite à l'époque. Effectivement rien n'a été fait depuis.

La discussion étant close, le Président passe la parole aux motionnaires afin de savoir si ces derniers souhaitent retirer leur motion ou la transformer en postulat. M. Philippe Gandillon informe l'assemblée, au nom des motionnaires, qu'il maintient ladite motion.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si quelqu'un souhaite renvoyer la motion à une commission, ce qui n'est pas le cas.

Il est donc passé au vote à bulletin secret sur la prise en considération de la motion du point 6 de l'ordre du jour.

Bulletins délivrés	54
Bulletins rentrés	54
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	54

**La motion est prise en considération par 44 voix,** contre 10 voix.

**La motion est donc prise en considération et renvoyée à la Municipalité, pour étude.**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande à l'assemblée s'il y a lieu d'assortir ce renvoi d'un délai à la Municipalité pour traiter ladite motion.

M. Dominique Tavel demande, étant donné qu'il y a quatre motions déposées et dans le cas où elles étaient toutes acceptées, qu'un délai soit raisonnablement imposé à la Municipalité. Il demande donc à la Municipalité quel délai leur paraît raisonnable pour l'étude des motions déposées.

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, lui répond environ 6 mois à 1 année. M. Jacques Perrinjaquet, Président, confirme que dans la nouvelle Loi sur les Communes, un délai maximum d'une année est donné. M. Dominique Tavel souhaite donc que ce délai soit respecté.

M. Philippe Martin, est du même avis.

M. Youri Borboen, Président du GRRR, confirme que le délai maximum est bien d'une année, mais pourrait aussi être de moins longue durée.

Aucun délai n'est imparti à la Municipalité.

## **7. Motion pour l'étude de la démolition de la ferme Ciana**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si quelqu'un pense que cette motion est irrecevable au sens de l'article 32 de la Loi sur les Communes, ce qui n'est pas le cas.

Il donne ensuite la parole à l'un des motionnaires. M. Thierry Pache donne lecture de la motion.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité. Mme Irène Caron, Syndique, rappelle que la Municipalité a déjà pris des mesures qui vont dans le sens de cette motion puisque la Municipalité a résilié les baux des locataires et qu'actuellement cette maison est libre de tout habitant.

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, demande quel serait le coût pour cette démolition. M. Jean-Marc Landolt, Municipal, informe à titre purement indicatif qu'il faudrait compter entre CHF. 50'000.00 et CHF. 100'000.00.

La discussion étant close, le Président passe alors la parole aux motionnaires afin de savoir si ces derniers souhaitent retirer leur motion ou la transformer en postulat, ce qui n'est pas le cas.

M. Jacques Perrinjaquet Président demande si quelqu'un souhaite renvoyer la motion à une commission, ce qui n'est pas le cas.

Il est donc passé au vote sur la prise en considération de la motion du point 7 de l'ordre du jour.

Bulletins délivrés	54
Bulletins rentrés	54
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	54

**La motion est prise en considération par 48 voix,** contre 5 voix.

**La motion est donc prise en considération et renvoyée à la Municipalité, pour étude, sans délai particulier.**

### **8. Motion pour l'étude de la démolition de la salle villageoise**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si quelqu'un pense que cette motion est irrecevable au sens de l'article 32 de la Loi sur les Communes, ce qui n'est pas le cas.

Il donne ensuite la parole à l'un des motionnaires. M. Jean-Marc Bridy donne lecture de la motion.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité. Mme Irène Caron, Syndique, n'a pas de commentaire particulier à faire sur cet objet.

M. Jacques Perrinjaquet Président, ouvre ensuite la discussion.

M. Philippe Diserens prend la parole. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*La motion présentée se veut destructrice, au sens propre du terme.*

*Le 22 septembre dernier, 59,8 % des participants au scrutin ont refusé un projet précis, pour des raisons propres, qu'elles soient d'ordre financier, d'esthétique, de localisation ou encore pour d'autres facteurs.*

*Je perçois, à la lecture du texte reçu une forme de réponse du berger à la bergère.*

*L'éventuelle acceptation de cette motion ne va, à mes yeux, que raviver la fracture, creuser le fossé, rouvrir des plaies dont la cicatrisation ne fait que commencer.*

*La lecture des noms des motionnaires, lesquels étaient tous des défenseurs du projet refusé par le peuple, laisse en revanche et à mes yeux apparaître un formidable espoir.*

*Cet espoir, c'est celui de proposer aux deux camps opposés sur l'objet refusé de s'asseoir autour d'une table et de réfléchir ensemble à des nouveaux projets, quels qu'ils soient, qui se voudraient rassembleurs et fédérateurs.*

*C'est pourquoi, j'invite les motionnaires à retirer cette motion, et ce dans le but de mieux revenir, ensemble et dans un proche avenir, présenter une ou plusieurs autres motions qui se vaudra ou vaudront constructive(s), toujours au sens propre du terme.*

*Merci aux motionnaires de bien vouloir se positionner par rapport à cette suggestion.*

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, souhaiterait revenir sur le coût de démolition de la ferme Ciana, qui s'élève comme dit précédemment à environ CHF. 50'000.00 à CHF. 100'000.00. Il est conscient qu'en cas de construction d'une nouvelle grande salle, il faudrait détruire celle actuelle donc payer également pour sa démolition. Toutefois, il rappelle que le budget 2014 prévoit un déficit de CHF. 413'000.00. Donc chaque démolition représente encore une part importante rajoutée à ce déficit.

Dès lors, rajouter à ce déficit, CHF. 50'000.00 pour la démolition de la ferme du Château, CHF 50'000.00 pour la ferme Ciana et encore CHF. 300'000.00 pour la démolition de la grande salle, sans projet de construction, et ce même si la Commune a beaucoup de liquidités, il ne voit pas la pertinence de cette motion. Il demande également que cette motion soit retirée.

M. Pierre Etter, motionnaire, rappelle que depuis 20 ans, environ 2 millions de francs ont déjà été dépensés pour la création d'une grande salle et qu'à l'heure actuelle il n'y a rien, aucun plan. Il propose d'aller maintenant de l'avant et comme une motion à un délai de 12 mois, il se réjouit de pouvoir s'asseoir autour d'une table pour discuter d'un projet pour une nouvelle grande salle et remercie M. Diserens pour son invitation. M. Pierre Etter précise que la motion n'est pas retirée.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, précise que la motion porte sur l'étude de la démolition de la grande salle et non sur un nouveau projet de grande salle. Il rappelle également que la Municipalité devra présenter un préavis pour la démolition de la grande salle et éventuellement un contre-projet, ceci dans un délai de douze mois.

M. Dominique Tavel, souhaiterait clarifier les choses. Il n'est pas question de démolir la grande salle tant que la Municipalité n'aura pas présenté au Conseil communal un préavis dans les 12 mois, ou alors que cette démolition soit budgétée pour 2015. Dès lors, sans préavis ou sans présentation dans le budget 2015, la grande salle ne pourra pas être démolie.

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, a bien compris que rien ne serait fait en 2014, toutefois, il souligne que rajouter à un déficit de CHF.413'000.00 des frais pour toutes les démolitions précitées, dépenses non négligeables, n'est pas judicieux.

M. Philippe Diserens, prend la parole et estime que les motionnaires, qui ne souhaitent pas retirer leur motion, confondent à ses yeux vitesse et précipitation. A ce jour et à sa connaissance aucune réflexion n'a été menée au sujet de l'emplacement qui pourrait recevoir la prochaine salle villageoise. Dans ces circonstances il trouve pour le moins prématuré d'étudier la démolition d'une salle, certes vétuste, mais qui pourrait encore dépanner jusqu'à la mise en place d'un nouveau projet. Toute étude de démolition avant l'aboutissement d'une réflexion et d'une ébauche d'un nouveau projet équivaut pour M. Philippe Diserens à la mise en pratique d'une politique guerrière dite de la terre brûlée.

Cette tactique vise à pratiquer une destruction volontaire de manière à rendre inutilisables les infrastructures ou les bâtiments et il invite donc l'assemblée à refuser la motion présentée.

M. Patrick Zürn, rappelle qu'un tout-ménage avait été envoyé, signé des Conseillers MM. Diserens et Dietrich, disant qu'en cas de refus du crédit sollicité pour la grande salle, lesdites personnes s'engageaient, comme il l'avait fait aussi lors du Conseil communal du 29 avril dernier, à présenter une motion, sollicitant l'examen d'un nouveau projet. Avant de se prononcer sur la motion du point 8, il demande dès lors ce qu'il en est.

M. Philippe Diserens, confirme qu'ils s'étaient engagés par le biais de ce courrier. Toutefois, comme relaté dans ses précédents propos, ils ne souhaitent pas confondre vitesse et précipitation et souhaitent mener une réflexion, dans le but de présenter quelque chose d'abouti.

La discussion étant close, le Président passe la parole aux motionnaires afin de savoir si ces derniers souhaitent retirer leur motion ou la transformer en postulat, ce qui n'est pas le cas.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande si quelqu'un souhaite renvoyer la motion à une commission, ce qui n'est pas le cas.

Il est donc passé au vote sur la prise en considération de la motion du point 8 de l'ordre du jour.

Bulletins délivrés	54
Bulletins rentrés	54
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	54

**La motion est prise en considération par 28 voix, contre 23 voix.**

**La motion est donc prise en considération et renvoyée à la Municipalité, pour étude, sans délai particulier.**

## **9. Communications municipales**

### **Michel Perreaud**

#### **Magasin de fleurs – Changement de locataire**

Pour des raisons personnelles, Mme Fonjallaz a renoncé à son activité professionnelle et remis son magasin à M. Renato Bertschmann en date du 06 novembre dernier.

#### **Refuge – Remplacement tables avec bancs à l'extérieur**

Dans le cadre de la rénovation du refuge, il a été décidé de remplacer les tables avec bancs à l'extérieur, en très mauvais état et irrécupérables. L'entreprise Aquilar a fourni quatre nouvelles tables avec bancs, d'une longueur de 4 mètres, pour le prix de Fr. 6'264.00.

#### **Aide humanitaire – Typhon Haiyan**

Suite au typhon Haiyan survenu aux Philippines, l'UNICEF a fait appel aux dons afin d'apporter de l'aide aux enfants et, d'entente avec la Commission aide humanitaire, nous avons versé un montant de Fr. 2'500.00, qui sera prélevé du Fonds pour aide humanitaire.

#### **Collège du Chaney – Isolation et habillage façade Ouest**

A la suite du dégât d'eau survenu au collège du Chaney (Communication N° 02/2013), il a été décidé de faire procéder à l'isolation de la façade Ouest du bâtiment. Coût des travaux : Fr. 21'340.80 TTC.

### **Eric Maillefer**

#### **Brochure Recyclo :**

La Municipalité a décidé de publier une brochure relative à la gestion et l'élimination des déchets ménagers pour 2014. Cette brochure didactique destinée aux habitants d'Echandens reprend les thèmes de notre règlement et de notre directive sur l'élimination des déchets. On y trouvera toutes les informations utiles pour l'élimination de chaque type de déchets sous forme de tableau. On y trouvera également le calendrier des déchets, ainsi qu'une bande dessinée explicative et spécifique à un type de déchet. Cette bande dessinée sera renouvelée avec un nouveau thème à chaque parution. Cette brochure nommée « Recyclo » du nom du personnage principal de la bande dessinée, est déjà publiée par d'autres communes de l'ouest lausannois et a été très bien accueillie par les habitants.

#### **Passerelle sur la Venoge :**

Le 10 octobre 2013, les autorités d'Ecublens et d'Echandens ont inauguré la nouvelle passerelle sur la Venoge, en présence des bureaux d'ingénieurs, des services cantonaux, des entreprises concernées et de l'armée.

En effet, l'ancienne passerelle âgée de plus de trente ans était devenue particulièrement dangereuse en raison de la pourriture de pièces maîtresses de la charpente.

Contactés, les services cantonaux nous ont demandé de surélever cette passerelle, en raison des alluvions transportées en cas de crue. Il a donc fallu refaire des fondations solides en béton. Pour la passerelle proprement dite, comme pour la version précédente, il a été fait appel à l'armée qui a répondu positivement. Ainsi les troupes du génie ont réalisé cette nouvelle passerelle en un temps record, avec du bois prélevé en grande partie sur place.

Coût de l'opération : environ Fr. 60'000.00, à répartir entre les communes d'Echandens et d'Ecublens pour moitié chacune.

### **Véhicules de la voirie :**

Tracteur Kubota : Ce véhicule utilisé pour le déneigement des trottoirs, a été fortement endommagé à la fin de l'hiver 2012-2013, en raison d'un choc avec une borne en granit recouverte de neige. Des réparations lourdes ont été effectuées pour un montant de Fr. 6'073.00 TTC.

Tracteur-Tondeuse Iseki : Cette tondeuse est fortement sollicitée, notamment pour l'entretien des terrains de football. Cet engin a été victime de pannes majeures qui ont nécessité des réparations importantes. De plus cette tondeuse étant immatriculée, des frais ont également été nécessaires pour l'expertise effectuée dernièrement. Montant de l'entretien de ce véhicule : Fr. 8'455.40 TTC.

### **Place des fêtes : Pose d'une armoire électrique**

Régulièrement la Commune prend à sa charge, les frais d'installation électrique provisoire pour les installations de l'Abbaye (Cuisine éclairage, etc...) et des installations pour les forains.

Afin de régler ces frais répétitifs, la Municipalité a décidé d'équiper cette place d'une armoire électrique fixe, d'une puissance suffisante (100 A) permettant le raccordement des installations de l'Abbaye ou autres. Montant : environ Fr. 10'000.00 TTC.

### **Place de jeux du Saugey :**

En complément des travaux annoncés lors du dernier Conseil communal, la Municipalité a fait compléter l'aménagement par la mise en place de balançoires. Les travaux ont été menés conjointement entre l'entreprise susmentionnée et notre service de voirie. La place de jeux, fermée durant trois semaines, a pu réouvrir la semaine passée. Coût des travaux complémentaires : Fr. 6'076.25 TTC.

### **Esplanade de l'Eglise :**

Un chêne avait été planté, il y a une dizaine d'années sur la partie ouest de cette esplanade. Malheureusement, cet arbre ayant reçu la foudre, n'a pas survécu. La Municipalité a décidé de remplacer cet arbre par une espèce indigène, soit un « Sorbus Torminalis », communément appelé Sorbier ou Alizier Torminal. Cette espèce relativement rare est très prisée des oiseaux, qui se nourrissent de leurs fruits bruns durant l'hiver. Coût : Fr. 500.00.

### **Jean-Marc Landolt**

### **Plan général d'affectation**

En date du 28 octobre 2013, le Département de l'intérieur a mis en vigueur l'intégration du secteur des Abbesses dans le PGA de notre commune.

## **Jerome De Benedictis**

### **Signalisation**

Diverses installations, réparation et mises à jour ont été effectuées sur la signalisation des routes et places suivantes :

- Route d'Ecublens (panneau « cimetière/voirie »)
- Chocolatière (3x2 panneaux « interdiction de stationner »)
- Parking de l'Eglise (divers marquages délimitant les places de parc)
- Chemin du Stand (divers marquages)

Montant global des travaux : Fr. 5'526.35 TTC

### **Carrefour du Pont à Brizet**

Dans le cadre du réaménagement du carrefour du Pont à Brizet sur la RC79 B-P (carrefour Route d'Ecublens / Route d'Yverdon), nous vous informons que le dossier pour la création d'un giratoire à l'endroit précité est en cours. En effet, le secteur étant un point hautement accidentogène, le Service des Routes du Canton de Vaud a établi un dossier dans le but de modifier les deux carrefours de part et d'autre de la Venoge afin de remplacer les feux de signalisation par des giratoires.

La Municipalité se réjouit de l'avancement du dossier au Canton et devrait être en mesure de proposer un préavis au conseil communal dans le courant de l'année 2014, une partie des aménagements du giratoire et les travaux sur les canalisations d'évacuation des eaux étant à la charge de la commune.

## **10. Communications du Bureau**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne lecture des résultats des dernières votations fédérales du 24 novembre 2013.

Il informe ensuite l'assemblée que, comme de coutume, les indemnités de cette dernière séance, soit CHF. 300.00, seront versées à une Association. Cette année, le Bureau du Conseil communal a décidé de verser ces indemnités à l'association La Pommeraie à Lonay, qui s'occupe de donner un accompagnement éducatifs à des jeunes filles âgées entre 14 à 18 ans qui ne peuvent rester dans leur famille d'origine ou d'accueil, pour des raisons socio-éducatives.

Après 6 séances de travail en 2013, le GRRR « Groupe de Révision du Règlement Revisité » a passé en revue plus de 100 articles du projet du nouveau Règlement du Conseil communal. M. Jacques Perrinjaquet, Président, cède la parole à M. Youri Borboen, Président de ce groupe de travail.

M. Youri Borboen rappelle que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Service des Communes et du Logement a rendu caducs les règlements des Conseils communaux de toutes les Communes vaudoises et en impose leur révision. Dans l'intervalle, la Loi sur les Communes vaudoise est la seule référence en matière de Règlement du Conseil communal.

En l'état actuel des choses, M. Youri Borboen précise que le groupe de travail a terminé la révision et la rédaction des quelques 105 articles, néanmoins il reste à clarifier certains points.

Au début de l'année 2014, le projet de règlement révisé sera remis pour information à la Municipalité et sera soumis au Service des Communes et du Logement, pour un examen préalable. Une fois ce projet avalisé par ledit service, la Municipalité sera en mesure de présenter un préavis à ce sujet au Conseil communal.

Une commission d'objet, dans laquelle siègera l'un des membres du groupe de travail, sera nommée par le Bureau, et fera rapport sur le préavis. Après acceptation par le Conseil, le règlement révisé sera soumis pour approbation définitive au Canton.

M. Youri Borboen informe que le Service des Communes et du Logement n'impose pas de délai pour la révision des Règlements communaux. Toutefois, il espère que le nouveau Règlement de notre Commune puisse entrer en vigueur, à l'automne 2014, après avoir été approuvé par le Conseil communal.

## **Agenda 2014**

M. Jacques Perrinjaquet, Président, communique à l'assemblée les dates du premier semestre 2014.

6 janvier 2014	Première réunion de la nouvelle Commission de gestion
9 février 2014	Votations fédérales
17 février 2014	Conseil communal
28 avril 2014	Conseil communal
24 mai 2014	Sortie du Conseil communal
30 juin 2014	Conseil communal

## **11. Divers et propositions individuelles**

M. Loïc Maillefer informe l'assemblée que le bal du Petit Nouvel An de la Jeunesse aura lieu cette année à la salle des Croisettes à Denges, le samedi 18 janvier 2014, et invite tout le monde à s'inscrire, afin de passer un bon moment en famille ou entre amis.

En relation avec la non formation d'apprentis, M. Jean-François Martin rejoint la Commission des finances qui dans son rapport trouvait dommage que la Commune ne soit plus formatrice d'apprentis. Il souhaite donc connaître la position de la Municipalité et demande si elle ne serait pas favorable à l'engagement d'un nouvel apprenti dans le futur, malgré le dernier échec.

Madame Irène Caron, Syndique, précise que cette décision n'est pas définitive, mais la Municipalité souhaite d'abord que l'Administration communale soit efficace et qu'en cas d'absence de l'un ou l'autre des employés, le travail puisse être correctement exécuté. De plus, compte tenu de la masse de travail et des nombreuses tâches à réaliser par l'Administration, la Municipalité pense qu'en l'état actuel des choses, rajouter la formation d'un apprenti aux tâches courantes n'est pas idéal. Toutefois, il n'est donc pas exclu qu'un apprenti soit engagé dans le futur.

Mme Claire-Lise Martin souhaite revenir sur le préavis No 05/2012 concernant la création d'un giratoire et d'un îlot à la Route de Bremblens. Elle constate que le giratoire est bel et bien terminé, mais l'îlot n'a pas été créé. Elle demande à la Municipalité ce qu'il en est.

M. Jerome de Benedictis, Municipal, lui répond que l'îlot sera réalisé au printemps 2014, lors du retour des beaux jours.

Madame Irène Caron, Syndique, prononce son discours de fin d'année dont voici la reproduction :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Chers collègues,*

*Nous voici, de nouveau et déjà, à la fin de l'année. D'habitude, dans le discours lors du dernier conseil, il était fait le bilan des 12 mois écoulés, avec les faits marquants, les acquis et parfois les pertes qui ont émaillé l'année. Ce soir, je m'épargnerai et vous épargnerai cet exercice, et mettrai tout dans les transitoires.*

*En effet, 2013 sera finalement une année de transition, marquant la fin de certains processus et le début d'autres dans beaucoup de domaines, que je ne vais donc pas énumérer.*

*Qu'il me soit permis, toutefois, d'aborder ici un sujet intéressant : la votation du 24 novembre sur l'augmentation de Frs 40.- à 100.- de la vignette autoroutière. Intéressant parce que symptomatique. Au départ, le résultat du vote paraissait évident, tant les besoins exprimés et à satisfaire étaient nombreux et patents. Il fallait améliorer le quotidien des trop nombreux usagers de nos autoroutes, et peut-être, dans la foulée, celui des usagers des transports publics. Puis les contradictions sont apparues au grand jour. Dans notre région, la discussion a vite tourné autour du contournement de Morges. Nécessaire aux yeux de tous ou presque, ardemment souhaité par le chef-lieu qui veut un boulevard urbain en lieu et place de l'autoroute qui coupe la ville en deux, ce même contournement est combattu par quelques communes de la couronne morgienne, alors que d'autres s'opposent à un projet de "piqûre" sous le coteau des Abbesses.*

*On passera sur le côté anecdotique du refus des habitants de Morges le 24 novembre, eux qui avaient tout à y gagner. Il est par contre surprenant de voir que toutes les communes du district l'ont également refusé ! L'avancement du projet sera ralenti par ce refus, étant prétérité par l'aspect financier. Ce qui a fait dire à notre Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, ancienne syndique de Morges et fer de lance de tout le projet de contournement autoroutier, qu'"il est passé du stade de projet à celui d'idée. On retourne à la case départ." Voilà, je n'ai pas pu m'empêcher d'y voir certaines similitudes avec un projet concernant la commune d'Echandens...*

*En dehors de ça, nous nous trouvons, au milieu de la législature, devant une friche communale qu'il nous appartient maintenant - et encore plus après les mandats qui nous ont été donnés ce soir - de transformer en pépinière à projets. La Municipalité, que dis-je, la jeune et dynamique Municipalité reconstituée tout récemment, s'y attellera avec enthousiasme. Et à ce propos, j'ajouterais que quand on voit à quelles difficultés sont confrontées certaines communes qui doivent renouveler leur Exécutif, nous avons de la chance à Echandens. Nous avons facilement repourvu le poste vacant, et au vu du nombre de personnes qui se sont impliquées dans les affaires communales, je ne doute pas que nous devrions en trouver à l'avenir également.*

*Ce qui m'amène à remercier très chaleureusement celles et ceux qui s'investissent tout au long de l'année : notre personnel administratif, de la voirie et de la conciergerie, vous Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et des diverses commissions, les Sociétés et nombreux bénévoles, ainsi que vous, mes collègues de la Municipalité, pour votre engagement, votre travail et votre bonne humeur.*

*Avec mes collègues, nous tenons encore à remercier les organisateurs et les participants aux "Fenêtres de l'Avent" pour cette initiative d'ores et déjà promise à un joli succès, au vu de la première chez notre Président, hier soir. Je ne peux que vous recommander ces moments de partage et de convivialité qui vont nous amener tout doucement vers les fêtes de Noël.*

*A ceux que nous n'aurons pas l'occasion de croiser d'ici-là, à vous et vos proches, tous nos vœux pour un Joyeux Noël, de belles fêtes et une excellente année 2014.*

*Merci de votre attention.*

## **12. Paiement des indemnités**

Mme Martine Comte, Boursière, procède au paiement des indemnités.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, adresse à son tour ses vœux de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h30.

Le Président

La Secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Sandra Cavin